

SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION INTEGREE DES EAUX PLUVIALES

Groupe de réflexion n°3 du 25 mai 2016

Comment faire en sorte que l'évolution du territoire se fasse de manière durable, en matière de gestion des eaux pluviales ? Volet 2 : comment passer des règles imposées à la réalisation concrète d'une gestion durable et intégrée sur le territoire ?

PARTICIPANTS

Direction de l'eau	Elodie DRAN, Etienne CHOLIN, JP LAPLANCHE
Développement économique	Florence BADET
DDT	Stéphane DUPARC
SEPIA Conseils	Philippe CUSENIER

Principales conclusions des échanges :

DIFFICULTES RENCONTREES DANS LE SUIVI DES PROJETS :

- Les équipes de conception manquent souvent de compétences spécifiques pour une bonne gestion des eaux pluviales.
- La gestion des eaux pluviales retenue par les équipes de conception est parfois très complexe et compliqué à suivre pour le service instructeur, à qui cela demande à chaque construction de lot des vérifications et des nouveaux calculs.
- Le service instructeur manque de prise sur ce qui est réalisé sur les espaces privés.
- Dans les zones d'activités, la contrainte de l'emprise des ouvrages de gestion des eaux pluviales est souvent mise en avant, et conduit à retenir des ouvrages enterrés.
- La gestion des eaux pluviales est prise en compte trop tardivement dans la conception des projets. Ce n'est finalement souvent qu'en phase travaux qu'on commence à s'y intéresser.
- Les ruissellements amont sont parfois insuffisamment pris en compte (exemples de l'été 2015).
- Les méthodes de réalisation sont parfois inadaptées. Par exemple, il arrive que les eaux pompées en fond de fouille soient rejetées dans les ouvrages de gestion des eaux pluviales, entraînant leur colmatage.
- La rétrocession des ouvrages n'est souvent pas bien cadrée et un flou subsiste au moment du passage de témoin.
- A une époque, les échanges entre le service des eaux et la police de l'eau étaient insuffisants. La situation s'est toutefois nettement améliorée.

DIRECTION DES EAUX

298 avenue de Chantabord - CS 82618 - 73026 Chambéry cedex

tél. 04 79 96 86 74/75 • fax 04 79 96 86 77 • www.chambery-metropole.fr

PRINCIPALES PISTES D'AMELIORATION :

- La réflexion sur la gestion des eaux pluviales doit être intégrée dès le début des réflexions sur les formes du projet.
- La conception des projets doit tenir compte de l'évolution très probable du projet urbain au fur et à mesure de son avancement. Ceci implique des principes de gestion des eaux pluviales modulables. La gestion dans des ouvrages multifonctionnels facilite cette gestion modulable.
- Il doit y avoir une réflexion sur le phasage de la gestion des eaux pluviales. La phase chantier doit être intégrée complètement à la réflexion.
- Un travail est nécessaire auprès des maîtres d'œuvre, pour mieux formuler les exigences en matière de gestion des eaux pluviales. Les cahiers de charges doivent être améliorés.
- Il faut insister sur l'importance d'équipes pluridisciplinaires, avec de vraies compétences en eaux pluviales et des échanges avec urbanistes, architectes et paysagistes. La gestion intégrée des eaux pluviales fait appel des compétences techniques plus fortes en conception.
- Les règles imposées devront tenir compte du fait que l'on n'aura pas les moyens (juridiques et humains) de vérifier régulièrement le bon entretien et le bon fonctionnement des ouvrages réalisés sur les espaces privés.
- Pour les zones à urbaniser où les enjeux sont forts (taille du projet, enjeux à l'aval par exemple réseau unitaire), les OAP peuvent permettre d'imposer des principes de gestion des eaux pluviales adaptés.
- Pour les projets de requalification des zones d'activités, la gestion des eaux pluviales doit être intégrée dès les premières études réalisées. Il ne faut pas rater les opportunités d'améliorer des choses. Cela fait partie des gros enjeux dans les décennies qui viennent.
- L'argument financier de la gestion intégrée des eaux pluviales doit être mis avant, mais avec des exemples concrets.
- Le suivi des chantiers est essentiel.
- La réussite de la gestion des eaux pluviales d'un projet passe généralement par la combinaison d'une volonté politique, d'une compétence et de contraintes fortes.

ORIENTATIONS POUR LE NOUVEAU SCHEMA DIRECTEUR :

Le schéma directeur devra prévoir un volet d'accompagnement et de formation, qui devra être orienté en priorité vers les principaux maîtres d'ouvrage du territoire. Différents types d'outils sont envisageables :

- Des guides montrant aux maîtres d'ouvrage (particuliers, entreprises, communes) des exemples très concrets de ce qui peut être fait dans différents types de contextes (fiches avec schémas), en s'appuyant autant que possible sur ce qui existe sur le territoire.
- Des éléments de cahier des charges, pour mieux formuler les exigences envers les aménageurs, les bureaux d'étude, les maîtres d'œuvre (en indiquant les outils existants sur lesquels on peut s'appuyer : règlements de lotissement, CCCT...)
- Des séances de formation sur des thèmes particuliers (les toitures végétalisées par exemple). Avec des intervenants capables de répondre aux préoccupations des architectes, des entreprises...